

GÉNÉRALITÉS



Type d'accueil

- Accueil extrascolaire (AES) dans les écoles suivantes : Jalhay, Sart, Tiège et Solwaster.
- Accueil lors des journées de formations pédagogiques des enseignants dans les mêmes écoles.

Opérateur de l'accueil

Pouvoir Organisateur : Administration communale de Jalhay - rue de la Fagne, 46 - 4845 Jalhay

Forme juridique : Pouvoir public.

N° de compte bancaire : BE23 0971 6323 1091

Responsable du Pouvoir Organisateur : Monsieur Eric Laurent, échevin de l'enseignement
087/379 127 ou 0478/590 664

Responsable de projet : Rachel Bouhy - 087/379 123 ou 0478/324 402 - rachel.bouhy@jalhay.be

Périodes d'ouverture

Le personnel de l'accueil extrascolaire est responsable de l'encadrement des enfants :

- avant l'école de **07h20 à 08h15** du lundi au vendredi ;
- après l'école de **15h30 à 18h** le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de **12h00 à 15h00** le mercredi après-midi ;
- pendant les journées de formations pédagogiques des enseignants de 07h20 à 18h00, uniquement sur inscription.

A qui s'adresse l'accueil ?

- aux enfants qui fréquentent une école de la commune de Jalhay ;
- aux enfants de maximum 12 ans (ou fréquentant l'enseignement fondamental) qui habitent la commune de Jalhay, et qui ne fréquentent pas nécessairement une école de la commune de Jalhay.

Lieux d'accueil

- **Ecole communale de Jalhay** : *Les P'tis Choux de Jalhay* - rue de la Fagne, 12 - 0471/340 989
- **Ecole communale de Sart** : *Les Lucioles* - rue de l'École, 10 - 0471/340 995
- **Ecoles communales de Tiège**
 - implantation de Tiège : *La Gare du Rire* - Tiège, 81 - 0471/341 036
 - implantation de Solwaster : *Les Minis Lopets* - Solwaster, 14 - 0471/341 153

Participation financière des parents

La participation financière est fixée comme suit :

- **Avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi** : 0,75 € par heure et par enfant, toute ½ heure entamée est due.
- **Après l'heure réglementaire** : 2,25 € par enfant et par ¼ heure entamé. De plus, dès le deuxième ¼ heure de retard, une amende de 2,25 €, par enfant et par ¼ heure entamé, s'ajoutera à la redevance.
- **Lors des journées de formations pédagogiques des enseignants** : 4,00 € pour la demi-journée (de 07h20 à 13h00 ou de 12h00 à 18h00) et 8,00 € pour une journée complète. Les heures d'arrivée et de départ sont au choix du parent (arrivée au plus tard à 09h00 le matin et 13h00 l'après-midi).

Les parents reçoivent une facture bimensuelle à l'adresse reprise sur la fiche d'inscription de l'enfant. A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement des impayés sera poursuivi par voie civile. Une procédure d'exclusion de l'accueil peut être appliquée en cas de non-apurement de la dette.



ENCADREMENT

Responsable de projet

Rachel Bouhy, graduée, a suivi différentes formations notamment en gestion, employée d'administration et gestion de conflits et, est en processus continu de formations relatives à sa fonction.

Accueillantes

- Fabienne Joslet – école de Jalhay
Accueillante depuis 1991 a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
 - Françoise Fraikin – école de Tiège
Accueillante depuis 1994.
 - Alice Wilkin – école de Sart
Accueillante depuis 1999, participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
 - Maryse Meyer – école de Jalhay
Accueillante depuis 2006, a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
 - Christelle Lemaître – école de Tiège
Accueillante depuis 2007, a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
 - Bernadette Wansart – école de Sart
Accueillante depuis 2009, participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
 - Yvette Nizet – école de Solwaster
Accueillante depuis 2011, a suivi la formation initiale de base du personnel de l'accueil extrascolaire requise par l'ONE et participe à différentes formations de perfectionnement en lien avec sa fonction.
-

Taux d'encadrement

Pour l'accueil avant et après l'école, l'encadrement est variable selon la période de la journée et l'implantation. Dans tous les cas :

- 1 à 2 personnes assurent l'accueil du matin entre 07h20 et 08h15.
- 1 à 3 personnes assurent l'accueil du soir de 15h30 à 17h30.
- À partir de 17h30, le personnel est réduit à 1 accueillante, et ce jusque 18h00.

Pour l'accueil organisé lors des journées de formations pédagogiques des enseignants, l'encadrement sera assuré par 1 accueillante pour 8 à 12 enfants (selon l'âge de ceux-ci). L'accueil se fera sur base d'une inscription préalable auprès de la responsable de projet, avec un plafond maximum de 25 enfants par lieu d'accueil. Un formulaire d'inscription sera distribué aux parents.



Principes psychopédagogiques

Les documents fondateurs de la pédagogie au sein des accueils extrascolaires sont :

- Le code de qualité de l'accueil (arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17/12/2003) qui préconise les principes fondamentaux d'un accueil de qualité pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Le référentiel psychopédagogique de l'ONE qui insuffle, notamment, une professionnalisation des accueillantes en passant par un processus de formation.

La volonté de notre organisation est d'offrir un service de qualité, avec du personnel qualifié, où l'enfant puisse se poser dans un moment d'accueil temps libre. Il s'agit donc d'un temps différent de l'accueil scolaire !

Il ne s'agit pas de transformer le temps libre, tellement nécessaire, en un temps d'obligations nouvelles ou d'apprentissages complémentaires. Le jeu, les activités valent d'abord par le plaisir qu'y trouvent les enfants. Ils développent ainsi imagination, créativité, autonomie, capacité d'entrer en relation avec les autres. S'il est évidemment essentiel que l'accueil soit de qualité, qu'il propose des activités stimulantes et soit source de plaisir, il convient de se rappeler que l'enfant a aussi besoin de cultiver son «jardin secret», se reposer, rêver, jouer en solitaire ou avec un ami, sans qu'un adulte ne lui impose en permanence une activité au nom de ce qui serait bon pour lui.

Il faut entendre par accueil de qualité, un espace où l'enfant peut se poser, être écouté dans ses besoins et ses rythmes. Où il se sent en sécurité et dans un sentiment de bien-être. Il est encouragé dans ses projets et est initiateurs de ses jeux. Il apprend également la vie en groupe : règles à respecter, coopération, entraide, responsabilisation, ... Il est donc encadré par du personnel qualifié, formé pour qu'une réelle pédagogie du bien-être soit mise en place.

L'accueil de l'enfant

1. Généralités

Afin de répondre aux besoins de sécurité des enfants, les accueillantes ont un horaire fixe quant à l'organisation des accueils du matin et du soir.

De cette manière, l'enfant est plus vite en confiance. Il peut se poser calmement et se sent en sécurité car il a, à chaque fois, la même personne pour l'accueillir. Un lien se crée, entre l'accueillante et l'enfant, et également, entre l'accueillante et les parents de l'enfant. Les échanges sont donc facilités et l'enfant se sent apaisé, en confiance, rassuré.

L'accueil, que ce soit avant ou après l'école, est un moment primordial pour que l'enfant se sente bien. Il a besoin qu'on lui octroie du temps, de l'écoute, de la disponibilité afin que le passage entre la famille et le lieu d'accueil se passe en douceur. Un temps d'accueil de qualité est donc indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer dans les différents temps de sa journée.

L'accueil sera également personnalisé pour un enfant qui n'est jamais venu à l'accueil extrascolaire et/ou qui n'est pas inscrit dans l'école de cet accueil extrascolaire. Des moments d'adaptation peuvent être organisés avec la responsable de projet. Un entretien individuel avec les parents et l'enfant peut être réalisé si cela est nécessaire. Tout sera mis en œuvre pour que l'enfant puisse s'adapter au mieux et en douceur à son nouvel environnement.

2. L'accueil de l'après-midi

Au début de l'accueil, un temps est consacré au goûter durant lequel l'enfant à l'occasion d'acheter une collation. Si vous ne désirez pas que votre enfant consomme les collations proposées, vous devez le signaler aux accueillantes.

Entre 16h et 17h, sur inscription préalable, les enfants peuvent participer à l'aide aux devoirs. Ils y sont encadrés par une personne qualifiée. L'aide aux devoirs n'est ni une Ecole de Devoirs ni une étude dirigée. Il n'y a pas d'obligation de rendement ou de performance à atteindre. (cf. ROI Aide aux devoirs). En aucun cas, les enfants ne seront contraints de terminer leurs devoirs. Les accueillantes n'ont pas dans leurs attributions l'aide aux devoirs.

Des activités diverses sont proposées aux enfants par les accueillantes (jeux de société, bricolages, jeux d'imitation, de construction, ...). Celles-ci sont une réponse directe aux demandes des enfants. Par ailleurs, elles mettent tout en œuvre pour susciter la créativité et l'autonomie de l'enfant. La valorisation est prépondérante afin de développer la confiance en eux.

3. Les collations et le goûter

Dans la mesure du possible, il est demandé aux parents de mettre une collation saine à leur enfant. L'éducation à la santé fait partie des objectifs du projet éducatif. La collation saine est vivement encouragée. Les collations proposées aux enfants, dans les 4 implantations, entrent dans le cadre du projet « collations saines » de l'accueil extrascolaire que vous trouverez détaillé sur le site communal.

Un éventail d'aliments (fruits, légumes, biscuits, jus de fruits, laitages, ... de préférence bio, local et/ou de saison) est à disposition des enfants. Pour ne pas modifier d'emblée toutes les habitudes alimentaires, nous tentons de supprimer progressivement les collations moins nutritives (mais souvent préférées des enfants) par des aliments plus sains. Nous n'excluons pas d'office tous les aliments contenant des sources d'allergènes, il est donc **indispensable que vous signaliez via la fiche d'inscription de l'enfant tous risques encourus** ainsi que toutes les recommandations utiles.

4. Matériel et jeux mis à disposition

Le matériel mis à disposition des enfants est renouvelé au bout d'un temps. L'enquête réalisée auprès des enfants, en janvier 2014, a permis d'avoir une visibilité sur les envies de jeux des enfants. Ceux-ci seront régulièrement sollicités afin de répondre aux mieux à leurs attentes.

Par ailleurs, le matériel acheté est étudié afin de répondre aux normes de sécurité ainsi qu'aux rythmes et besoins des enfants. Il est important que ces jeux puissent épanouir l'enfant et non l'exciter ou le stresser.

Les jeux vidéo ne seront pas admis car ils ne répondent pas aux critères suivis par le présent projet éducatif.

5. Activités

La notion de temps libre est prépondérante dans le choix du matériel et l'organisation d'activités.

L'enfant est encouragé à être initiateur de ses jeux. Les accueillantes ont un rôle régulateur dans le respect des rythmes et besoins de chaque enfant (qui dépend de son état émotionnel, de son âge, de son tempérament, ...). Elles veillent donc à offrir un panel de jeux et un aménagement de l'espace qui permettent de répondre à ces rythmes et besoins.

Le résultat n'est pas dans une attente de production déterminée mais bien dans une démarche qualitative. Ce qui compte avant tout, c'est que chaque enfant se sente entendu, respecté dans ce qu'il vit, dans ce qu'il est, quelle que soit sa particularité ou sa différence.

6. Aménagement de l'espace

Il est prévu d'apporter des améliorations considérables dans l'aménagement de l'espace. Le but poursuivi est d'organiser l'espace de chaque accueil extrascolaire en différents coins aménagés (déguisements, bricolage, poupées, jeux de construction, dînette, coin lecture et repos, jeux de société...) où l'enfant peut circuler librement afin d'initier ses propres jeux. Chaque enfant pourra choisir s'il veut jouer ou simplement se reposer.

Actuellement, même si l'espace n'est pas encore transformé, l'enfant a des jeux variés à sa disposition et peut choisir comment il veut occuper son temps.

7. Accorder du temps à l'accueil des parents

Accueillir l'enfant est certes important. Mais prendre le temps d'accueillir chaque parent l'est tout autant. Pour que l'enfant se sente bien, il faut qu'il puisse sentir que ses parents sont en confiance. Il est donc important que l'accueillante prenne un temps avec chaque parent afin d'être à leur écoute. Le temps consacré, même s'il est court, montre aux parents que l'accueillante a le souci de bien accueillir leur enfant pour qu'il puisse se sentir bien. Ce climat de sécurité est primordial pour que l'enfant puisse s'épanouir et pour que les parents puissent quitter leur enfant en toute sérénité afin de remplir leurs tâches quotidiennes.

Les premiers éducateurs de l'enfant sont ses parents. Il est donc primordial que le dialogue et la communication soient omniprésents avec l'accueillante. Les éléments apportés par les parents vont permettre à l'accueillante d'offrir un accueil de qualité à l'enfant.

Ce processus d'échanges alimente :

- une continuité entre les différents temps de la journée de l'enfant ;
- une relation de confiance entre les parents et l'accueillante ;
- un sentiment de sécurité aussi bien pour les parents, l'enfant et l'accueillante ;
- une logique de partenariat avec les parents, l'établissement scolaire et l'accueil extrascolaire ou tout autre partenaire de l'accueil temps libre (ex. : après l'accueil extrascolaire, l'enfant rejoint seul son activité sportive qui a lieu dans l'école) ;
- une complémentarité entre les parents et les accueillantes.

8. Un cadre sécurisant

Les règles de vie font partie intégrante d'un processus bien-traitant dans une vie en communauté. Il est donc naturel qu'un cadre soit posé. Il est important que celui-ci soit clair pour chacun. Les règles de vie à l'accueil extrascolaire sont les suivantes :

- Veiller aux règles de politesse, signe de respect entre les individus (bonjour, au revoir, merci, ...).
- Respecter la propreté des lieux (mettre ses papiers et déchets aux endroits prévus à cet effet).
- Respecter l'intégrité physique et morale des autres enfants comme celle des adultes (ne pas les blesser, pousser, frapper ou injurier ...)
- Prendre soin du matériel et des jeux mis à disposition (ne pas casser ou lancer des objets).
- Respecter le calme et les jeux des autres (ne pas crier, ni courir à l'intérieur).
- Jouer dans les espaces autorisés et rester dans les espaces prédéfinis, intérieurs et extérieurs, de l'accueil extrascolaire.
- Ranger ses effets personnels (manteau, mallette, collation), le matériel et les jeux utilisés, aux endroits prévus à cet effet.
- L'enfant doit prévenir l'accueillante de son départ, il ne peut pas sortir de l'enceinte de l'école sans autorisation préalable.
- Ne pas escalader les murs ou passer en-dessous, au-dessus ou sur le côté des clôtures ou barrières.

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger ou porte atteinte aux autres ou encore détruit le matériel ou ne respecte pas les règles de vie en groupe, ... il sera d'abord interpellé par l'accueillante. Celle-ci dialoguera avec lui, le fera réfléchir notamment sur les conséquences de ses actes et le préviendra des éventuelles sanctions.

S'il continue, la sanction sera appliquée et ses parents seront avertis de son comportement.

Si, malgré le cadre mis en place, il perdure dans son comportement inadéquat, l'enfant pourra être exclu de l'accueil extrascolaire pour un temps déterminé.

Par ces règles, l'enfant fait l'apprentissage de la vie en communauté. Il doit apprendre à trouver un équilibre entre son égo et le bien-être de tous. Cet apprentissage est parfois difficile. Il est donc essentiel que le cadre posé soit :

- clair et communiqué aux enfants (par exemple, par voie d'affichage) ;
- géré avec calme par l'accueillante ;
- avec un temps de mise à l'écart pour l'enfant s'il ne peut arriver à se calmer ;
- avec un temps de discussion pour susciter la réflexion sur les conséquences des actes posés, sur le ressenti de l'enfant ainsi que sur sa motivation à agir de la sorte.
- avec une communication claire de l'accueillante à l'enfant sur la sanction qui sera posée s'il ne respecte pas la règle. La sanction doit être juste et du même « degré » que « l'infraction », en relation avec la règle enfreinte et de la compétence de l'enfant.

9. Professionnalisation des accueillantes

Etre accueillant(e) extrascolaire, c'est un métier ! Un métier... indispensable !

Le métier d'accueillant est indispensable à la société pour permettre aux parents de répondre aux exigences de leurs employeurs : actuellement on demande beaucoup de flexibilité et certains parents ont des temps de trajet assez longs pour aller travailler. Pour de nombreux travailleurs, la conciliation vie privée/vie professionnelle n'est rendue possible que grâce à l'existence de services d'accueil extrascolaire.

Depuis septembre 2014, les accueillantes actuellement en fonction suivent des formations en lien direct avec leur travail.

Elles s'inscrivent dans un processus continu de formation. C'est-à-dire qu'elles participent à minimum 50 heures de formation étalées sur 3 ans (réglementation ONE).

Par ailleurs, une responsable de projet qualifiée a été engagée depuis janvier 2014. Elle organise, entre autre, des réunions d'équipe régulièrement avec les accueillantes afin de travailler, avec elles, leurs compétences sur le terrain, de discuter des problèmes rencontrés et de trouver ensemble des solutions.

Il est à noter que la commune investit dans de vrais contrats de travail et offre une véritable possibilité de carrière au sein de la commune. Ce qui a pour conséquence directe, un investissement et une stabilité du personnel. Ce qui est positif pour les enfants.

En outre, la commune sera attentive, en cas de remplacement ou de nouveaux postes à pourvoir, à engager du personnel déjà qualifié. Celui-ci devra également s'inscrire dans un processus de formation continue.



Le présent projet de l'accueil est disponible par téléchargement sur le site communal ou sur simple demande à la responsable de projet.